

## QUESTIONS ORALES

**Le Maire :** « J'avais été saisi d'une question orale de Monsieur JAMMET mais il m'a dit que comme il l'évoquerait à l'occasion du rapport sur l'eau, il ne la poserait plus. Et j'ai donc maintenant, pour conclure ce Conseil, quatre questions que j'ai acceptées de porter au Conseil ».

**Madame COSTE :** « Moi, je suis dans la situation inverse de Monsieur JAMMET, c'est-à-dire que j'avais prévu d'aborder un point, connexe avec un autre point qui a été supprimé et je n'ai plus la possibilité de poser une question orale ».

**Le Maire :** « Mais les questions orales doivent être formulées avant... ».

**Madame COSTE :** « Je ne l'ai pas formulée avant parce que précisément je voulais l'aborder dans une délibération que vous avez reportée, que vous avez ajournée... ».

**Le Maire :** « Vous êtes en train de me dire que vous avez des questions orales, c'est vraiment hors sujet ».

**Madame COSTE :** « Mais non, ce n'est pas une question orale, je fais comment ? ».

**Le Maire :** « La délibération n'est plus là... ».

**Madame COSTE :** « Elle n'était pas hors sujet, c'était une question connexe, ne pas surcharger en question orale, d'ailleurs vous remarquerez... ».

**Le Maire :** « Vous voyez bien, le sujet va revenir le 2 février ».

**Madame COSTE :** « Ce sera trop tard pour répondre aux gens ».

**Le Maire :** « Monsieur QUEVAREC, allez-y ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Je crois que c'est l'illustration la plus parfaite du premier point que je voulais aborder, cette question a tout à fait sa place en question diverse à la fin du Conseil Municipal. Premier élément que... ».

**Le Maire :** « Monsieur QUEVAREC, vous avez la parole pour formuler vos questions orales, vous me les avez données et je voudrais que vous puissiez les lire ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Permettez-moi de dire ce que je souhaite. Je viens de dire un premier élément parce que votre interprétation des questions diverses nous interroge beaucoup et ce qui vient de se passer nous le confirme. Lors du Conseil Municipal du mois d'octobre, vous avez refusé qu'on pose des questions diverses. Vous avez fait une erreur, très clairement, votre attitude a choqué y compris dans votre propre camp mais surtout à l'extérieur au niveau des mantais. Au lieu de reconnaître qu'il y avait une petite erreur vous avez persisté avec un courrier qui interprète le règlement intérieur d'une manière un petit peu tordue. Vous venez maintenant nous expliquer aujourd'hui que ces questions diverses qui ont lieu à la fin de la plupart des Conseils Municipaux, permettant d'aborder des points pas directement à l'ordre du jour, on avait mal compris en fait, que c'est seulement le Maire qui peut décider ou non les dispositions donnant fait et en droit la possibilité pour le Maire d'aborder le cas échéant en fin de séance, des questions diverses, c'est-à-dire des sujets mineurs ou d'ordres secondaires, je vous laisse ce qualificatif. Cela étant, ce n'est absolument

pas ce qui est prévu dans l'article 7 du règlement intérieur, je tiens quand même à le relire parce que tout le monde ne l'a pas en tête et c'est bien normal : « toute question ne figurant pas à l'ordre du jour ou ne s'y rapportant pas directement est abordée à la fin de la séance, en « questions diverses ». Une fois l'exposé entendu, le Conseil décide... ». On entre pleinement dans le cas de figure qui vient d'être évoqué... ».

**Le Maire :** «Merci ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Donc très clairement, vous faites preuve de mauvaise foi sur ce sujet là. Nous constatons, depuis votre élection ou réélection, je ne sais pas ce qu'il faut dire, au mois de mars la place de l'Opposition se réduit. On a dû faire un recours au Tribunal Administratif sur le règlement intérieur, le recours en en cours. Vous semblez refuser notre place qui nous paraît simple et modeste mais quand même d'un représentant dans chaque Conseil Consultatif de Quartier, l'accès aux salles de l'Agora nous est toujours refusé. Je crois franchement que dans une démocratie, Mantes-la-Jolie est encore en démocratie, ce n'est pas une bonne méthode, en plus l'abstention dans cette ville est plus particulièrement importante, donc je crois 48% d'abstention aux dernières municipales nous créent surtout des devoirs et pas forcément des droits... ».

**Le Maire :** « Merci Monsieur QUEVAREC. Je crois que vous avez posé votre question ? ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Oui. Y aura-t-il donc des questions diverses lors des prochains Conseils Municipaux qui pourront être posées par les 43 Conseillers Municipaux ? ».

**Le Maire :** « Je dois vous dire Monsieur QUEVAREC qu'il va certainement falloir que j'apporte encore un peu plus de précisions. Lorsqu'on vous demande de formuler, et c'est le règlement qui le prévoit, les questions orales, c'est pour que les questions que vous avez formulées puissent être rapportées, pour que chacun puisse en prendre connaissance telles que vous les avez libellées. Ce n'est pas une ouverture qui vous permet de pouvoir dire tout ce que vous voulez autour de ce développement et y compris n'importe quoi qui soit en dehors du sujet que vous avez évoqué ici. Ce n'est pas un temps de parole qui vous ait donné pour parler de n'importe quoi. Donc là, votre question était tout à fait claire. Je vais vous y répondre de la façon la plus claire qu'il soit, en tout cas telle qu'elle a été formulée lorsque vous m'avez écrit conformément au règlement. Il n'y a pas d'erreur d'interprétation du règlement d'intérieur, puisque sauf de votre part, en supposant qu'il était à la fois possible de poser des questions orales en application de l'article 9 ce que vous avez fait, et les questions diverses, je rappelle que le respect des droits de l'Opposition ne consiste pas en l'acceptation des tribunes tout azimut pour pouvoir m'interpeller ici ou là à l'occasion du Conseil. L'Opposition a le droit d'évoquer tous les sujets qui sont relatifs aux affaires de la Ville. Je respecte tout simplement ce droit. Il y a un travail en commission qui est important, on l'ignore ici, beaucoup de questions sont reformulées, elles ont déjà été formulées en commission, je l'évoquais tout à l'heure. La possibilité de questions orales, la réponse à votre lettre, l'accès à tous les dossiers, Monsieur MARIOJOLS l'évoquait sur un point précédent, vous exercez ces droits sans limite et je ne vous ai rien refusé sur tous ces droits là mais je n'accepte pas que le Conseil Municipal soit un lieu d'interpellation permanente et de joute politicienne, ce n'est pas l'objet, le cœur de l'institution communale qu'est le Conseil Municipal, il y a des règles de fonctionnement qui doivent être respectées et j'ajoute que les questions diverses telles que vous les voyez formulées ici, sont celles qui si je le juge, peuvent être inscrites à l'ordre du jour et de façon exceptionnelle c'est ça. L'autre ce sont les questions orales, il n'y a pas des questions orales plus des questions diverses. Ca c'était la réponse à votre première question. Vous en aviez quatre, je vous suggère de passer à la deuxième ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Sauf que vous persistez dans votre erreur ».

**Le Maire :** « Je vous suggère de passer à la deuxième ».

**Monsieur QUEVAREC :** «Ce que vous proposait Madame COSTE était exactement une question diverse ? Laissez-lui la parole ! ».

**Le Maire :** «Je vous suggère de passer à la deuxième question orale Monsieur QUEVAREC ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Vous ne lui donnez pas la parole ? Vous poursuivez dans la régression des droits ».

**Le Maire :** « Monsieur QUEVAREC, je vous rappelle que c'est moi qui mène les débats et donc je vous demande de poser votre deuxième question orale ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Mais oui, mais oui. Mais je poursuis, c'est grave. C'est grave parce que c'est une nouvelle interprétation et ce n'est pas du tout stipulé dans le règlement intérieur Monsieur le Maire, c'est dommage d'en arriver là, cela se fait dans la plupart des Conseils Municipaux ailleurs, il y a une exception à Mantes-la-Jolie visiblement ».

**Le Maire :** « Continuez Monsieur QUEVAREC. Est-ce que vous voulez ou non poser votre question ? Ou est-ce qu'il faut que j'arrête ce Conseil ? ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Comme vous voulez, c'est vous qui décidez ».

**Le Maire :** « Alors continuez à poser votre question orale, vous y avez le droit, profitez-en ».

**Monsieur QUEVAREC :** « C'est très gentil mais cela reste injuste comme système parce qu'on n'a pas le temps ».

**Le Maire :** « Vous avez vraiment du mal à formuler votre question ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Oui, on n'a pas tout le temps de tout préparer parce que c'est trois jours avant, c'est-à-dire qu'il faut vous l'envoyer le mercredi ou le jeudi ».

**Le Maire :** « Il faut travailler, un engagement c'est un engagement et d'ailleurs les questions que vous posez n'ont rien à voir avec l'ordre du jour du Conseil Municipal. J'imagine que vous avez eu beaucoup plus de temps pour pouvoir les préparer ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Non, non, on n'a pas le temps puisque c'est trois jours avant le dernier délai ».

**Le Maire :** « Vous savez que vous pouvez les poser plus que trois jours avant ».

**Monsieur QUEVAREC :** «... inaudible... Le dossier du Conseil quatre jours avant donc c'est un peu compliqué pour y travailler sérieusement ».

**Le Maire :** « Je rappelle à tout le monde que les quatre questions que vous allez poser donc les trois qui restent et que j'espère que nous allons en venir au fait, sont des questions qui

n'ont rien à voir avec l'ordre du jour du Conseil Municipal et que donc vous aviez bien plus de trois jours pour les préparer. Ceci dit, est-ce que vous voulez ou non poser votre question ? »

**Monsieur QUEVAREC :** « Oui. Deuxième question ».

**Le Maire :** « Alors allez-y, nous vous écoutons ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Cela concerne l'école Curie et le chantier du Monoprix puisqu'au dernier Conseil Municipal vous avez empêché Stéphanie GERMANY d'essayer d'aborder cette question puisqu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour. On la met en question orale, la question est assez courte... ».

**Le Maire :** « Je pense Monsieur QUEVAREC, qu'il va falloir, si on continue que ce soit moi qui lise vos questions pour y apporter des réponses, sinon on va y passer la nuit ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Ca je ne vous permettrai pas de lire ce que nous souhaitons communiquer à l'ensemble des Conseillers Municipaux ».

**Le Maire :** « Monsieur QUEVAREC c'est moi qui mène les débats. Vous avez donc, conformément au règlement intérieur du Conseil, formulé des questions orales, l'objet que vous puissiez les poser, c'est-à-dire reformuler ce que vous avez indiqué, cela s'arrête ici. Donc soit vous le faites, soit vous n'allez plus avoir la parole et je vais les lire pour vous ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Donc je vais les reformulées. École Curie et le chantier du Monoprix, nous souhaitons avoir un point sur cette situation, sur ces deux, à la fois... ».

**Le Maire :** « .... Que les fouilles sont finies mais que le chantier ne semble pas reprendre et vous vous interrogez pourquoi ? ».

**Monsieur QUEVAREC :** « Oui. Et l'on souhaite disposer d'un calendrier prévisionnel des travaux, un document écrit qui pourrait être transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux ».

**Le Maire :** « Et vous souhaitez également, parce que c'est ce que vous aviez évoqué, vous voyez, cela a dû vous perturber, vous vouliez également disposer du permis de construire de l'école Curie, en tout cas c'est ce que vous aviez évoqué. Vous voyez, je suis, avoir l'exhaustivité de ce que vous avez posé comme question. Alors, je dois vous dire que les travaux ont déjà commencé en ce qui concerne l'école Curie, les fouilles sont terminées, un nouveau chantier a donc été ouvert, la démolition du préau et l'ancien réfectoire pour préparer la sortie du parking rue l'Evesque a été engagé, le chantier dure six semaines, à cheval sur novembre-décembre et puis début janvier, après les fêtes comme prévu, le chantier débutera côté Gambetta. Sur le permis de construire qui a été déposé de façon récente, vous pourrez disposer, lorsque le permis sera délivré bien sûr de sa copie puisqu'il est en cours d'instruction, vous aurez toutes les informations lorsqu'il sera délivré. Par ailleurs, le planning des travaux et le permis seront consultables auprès des services, d'ailleurs ce document, puisque les parents d'élèves en ont fait la demande, je parle du planning, leur a été remis. Donc si vous en faites la demande au service, nous vous la remettrons aussi. Vous aviez une troisième question ? ».

**Monsieur TAOUZA :** « Oui effectivement et c'est moi qui vais intervenir. Vous les avez eues par écrit donc Monsieur le Maire, je m'adresserai surtout aux autres Conseillers Municipaux. Vous avez pu voir dans la presse que le FC Mantois va tailler dans ses effectifs tout simplement parce que la municipalité de Mantes-la-Jolie refuse tout simplement une subvention, en tout cas d'augmenter, pardon, je préciserai puisqu'elle n'a pas augmenté en 2007, c'est la même en 2008, bien évidemment vous pensez que l'on s'interroge sur l'avenir de ces jeunes, je parle d'un point de vue sportif bien évidemment, mais pas simplement ces jeunes mais les parents. Donc nous souhaiterions savoir ce que la Ville compte faire... ».

**Le Maire :** « Nous avons compris votre question Monsieur TAOUZA ».

**Monsieur TAOUZA :** « En fait, on voulait en dire davantage parce que c'est scandaleux ».

**Le Maire :** « Moi vous savez, je suis comme vous, j'ai découvert des choses dans la presse à un moment donné et je me suis rapproché récemment du Président qui semblait méconnaître l'histoire de la répartition des subventions du FC Mantois entre les trois communes parce que je le dis à tout le monde le FC Mantois bénéficie de soutien des Villes de Buchelay, de Mantes-la-Ville, de Mantes-la-Jolie ainsi que de la Communauté d'Agglomération. La Communauté d'Agglomération, à mon initiative d'ailleurs, alors historiquement Monsieur TAOUZA, peut-être n'êtes-vous pas un footballeur, mais historiquement lorsque certaines sections sportives qui étaient à l'USDM c'est-à-dire, l'Union Sportive du District de Mantes se sont, j'allais dire, disloquées, il a été convenu un certain nombre de répartitions entre les différentes communes et ainsi la Ville de Mantes a pris en totalité et donc complètement à sa charge l'ensemble d'équipes de Rugby et il a été décidé que les trois villes, que j'ai citées, se répartiraient les subventions en ce qui concerne le foot et ceci a été respecté au fil des années faisant lorsque le Football Club du Mantois voyait sa subvention augmenter, les trois collectivités l'augmentaient à proportion pour conserver les mêmes proportions. J'ajoute que d'ailleurs à l'époque de cette répartition, chaque ville, je veux parler de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville avaient au-delà du rugby, repris les activités sportives de natation. J'observe que depuis la piscine de Mantes-la-Ville ayant fermée, l'ensemble des sportifs qui étaient au CMV sont à présents à l'ASM et que la-Ville en porte la totalité de la charge. Alors si j'insiste un petit peu sur ce sujet, c'est parce qu'il ne faut pas prendre, et je l'ai expliqué au Président qui ne l'avait pas eu forcément de ses prédécesseurs, que la position de la Ville de Mantes est tout à fait claire, la Ville de Mantes souhaite que l'ensemble des collectivités concernées augmentent leur subvention en même temps et que ce ne soit pas la seule Ville de Mantes qui soit appelée d'autant plus que la Ville de Mantes elle continue à porter la natation, le rugby et j'aurai même dû parler du hand ball en plus de ça. Je rappelle d'ailleurs parce que tout le monde ne le sait peut-être pas, que tout le soutien, que nous apportons au monde sportif et au travers notamment des clubs et des sections sportives qui sont sur Mantes sont apportés alors même que tous les pratiquants ne sont pas des mantais. Par exemple quand vous prenez, je parle sous contrôle de Daniel PEREAU, quand vous prenez les adhérents de l'ASM seuls 48% d'entre eux sont des mantais, les autres sont tous des extra-muros. Ça montre bien comment la ville-centre au-delà des quelques disciplines que j'ai citées, participe bien au-delà de ce qu'est la répartition des mantais au sein des différentes sections sportives. Donc que j'ai évoqué au Président du Football Club du Mantois afin que les choses soient tout à fait claires, c'est que je souhaitais que l'ensemble des communes se mobilisent sur ce sujet d'autant plus, vous ne le savez peut-être pas, mais le budget global du FC Mantois s'il est certainement un des plus petits...(fin de la 3<sup>ème</sup> cassette, face A)... clubs qui évoluent en championnat de France amateur ont quand même des frais qui sont importants justement pour son équipe qui joue en élite c'est-à-dire en CFA 2 et je considère, pour ma part, qu'il n'est pas anormal que la Communauté d'Agglomération se concentre dans sa politique

sportive sur le haut niveau comme j'ai eu d'ailleurs l'occasion de le rappeler il y a peu, au Vice-Président en charge des sports. Il me semble que chaque commune peut travailler plus en profondeur tout ce qui concerne le sport entre guillemets « de masse » et que au niveau de l'agglomération puisse porter une partie significative de ce qu'est le sport d'élite. Voilà ce que j'ai précisé au Président qui l'a compris et entamera des démarches en ce sens. Donc vous le voyez, et comme vous le savez d'ailleurs puisque vous l'évoquez régulièrement, on vote des budgets mais il y a des décisions modificatives et j'ai donc dit que la Ville de Mantes dès lors que cette proportion serait maintenue et bien, bien sûr augmenterait sa subvention pour le FCM. Donc j'attends ce que feront les autres communes pour qu'on reste sur ce même équilibre qui était un équilibre, je le rappelle, datant de fort longtemps. Voilà ce que je voulais vous dire. Dites toujours Monsieur TAOUZA ».

**Monsieur TAOUZA :** « micro non branché ».

**Le Maire :** « Monsieur TAOUZA, ne présagez pas des décisions qui seront celles du Football Club du Mantois. J'imagine qu'eux-mêmes n'ont pas envie de se couper de leur vivier, soyons raisonnables et peut-être n'avez-vous pas non plus la juste répartition de la part des mantais dans le Football Club du Mantois. Daniel PEREAU se fera un plaisir de vous dire, lui qui connaît beaucoup mieux le foot que moi, se fera un plaisir de vous dire comment on ne se débarrasse pas de son vivier ainsi. Il y avait une quatrième question, je ne sais pas qui va la formuler, c'est Mademoiselle THIEFFINE ».

**Mademoiselle THIEFFINE :** « Une question à propos de la commission handicap qui a été enfin on a appris la création cet été, on l'a appris par voie de presse, a priori il y aurait une vingtaine de membres. Donc nous, on est assez contents que cette commission ait été créée d'autant plus qu'auparavant vous sembliez préférer laisser la CAMY agir dans ce domaine. Alors j'ai deux questions. D'abord, existe-t-il un document que l'on puisse consulter, un premier compte rendu qui aurait été fait par cette commission qui a dû se réunir je pense ? Et puis, il nous semble important aussi que des élus de l'Opposition puissent y être associés puisque le débat qui va s'ouvrir va être très large. Quelle place comptez-vous nous accorder dans cette commission ? ».

**Le Maire :** « Alors Mademoiselle THIEFFINE, d'abord je dois vous dire que cette commission handicap elle ne se substitue pas aux commissions consultatives départementales ou d'agglomération sur ce sujet. Vous avez marqué votre surprise, je ne sais pas si c'était mis dans tous les programmes, je ne l'ai pas forcément bien observé, en tout cas dans mon programme, dans le programme que je portais avec les élus du groupe majoritaire j'avais indiqué qu'une action, des réflexions et des actions ensuite particulières seraient portées sur le sujet du handicap et je ne pense pas d'ailleurs avoir eu beaucoup de contradictions en la matière. Alors, j'ai décidé qu'une commission serait là de façon à venir enrichir les réflexions qui sont les nôtres et donc souhaité pouvoir désigner des professionnels parce que je pense que ce sujet est un sujet qui doit forcément être avec un angle de vue avec des réflexions qui soient professionnelles et qui ne soient pas autres et c'est donc pour ça que dans cette commission figure des professionnels de ce domaine. Le moment venu, ils auront forcément des propositions à nous faire. En tout cas c'est bien sûr la mission qui leur ait confié et lorsque nous délibérerons et bien vous en verrez l'ensemble des fruits. On vous dira certainement, au passage d'ailleurs, parce que ça vous savez nous sommes à être une majorité qui vous informera en la matière, on vous dira toutes les propositions que nous allons réaliser sur ce sujet. Voilà ce que je voulais vous dire.

**Mademoiselle THIEFFINE :** « Micro non branché ».

**Le Maire :** « Comme je vous l'ai dit Mademoiselle THIEFFINE, j'ai désigné des membres qui sont compétents. Juste avant que vous ne partiez Monsieur ATROUSSY, je voudrais vous donner les dates pour les prochains Conseils Municipaux, vous les avez reçues, très bien. Tout le monde a les Conseils Municipaux, donc je souhaite de bonne fêtes à toutes et à tous ».